



JUIN 2021

Jardin Collectif 2021

Un projet de jardin collectif est présentement envisagé au village cet été. Nous aurions besoin de participants pour démarrer le projet.

**Pour inscription, information ou suggestion :
418-335-2585**



*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2021

Les comptes pour la période du mois de mai 2021 totalisent 34 630.94\$.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 386 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 378 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le règlement numéro 386 modifiant le règlement 378 sur la gestion contractuelle a été adopté à la séance du 7 juin 2021. La modification concerne l'obligation d'inclure au Règlement de la gestion contractuelle des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs, et les entrepreneurs au Québec.

RAPPORT DE LA MAIRESSE

Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2020

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 démontrent les revenus et les dépenses suivants pour un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 2 049 \$;

Revenus	Rapport 2020
Taxes	524 433
Services rendus, imposition de droits, amendes et pénalité, autres revenus d'intérêts et autres revenus	33 312
Païement tenant lieu de taxes	626
Subventions	794 627
Total des revenus	1 352 998
Dépenses	
Administration générale	210 825
Sécurité publique	65 040
Transport routier	239 130
Hygiène du milieu et santé et bien-être	94 042
Urbanisme	18 936
Loisirs	12 350
Amortissement	100 108
Total des dépenses	740 431
Excédent de l'exercice	612 567
Moins : revenus d'investissement	(535 060)
Conciliation à des fins fiscales	(79 556)
Déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	(2 049)

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

D'après la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Traitement des élus municipaux-Année 2020

Jessika Lacombe

Mairesse	Rémunération (excluant les charges sociales)	8 190\$
	Allocation de dépenses	4 641\$

Rock Côté, André Mercier, Mélissa Turgeon, Patricia Dubois, Carl Croteau, Claude Blais

Conseillers	Rémunération (excluant les charges sociales)	2 024\$
	Allocation de dépenses	1 147\$

En 2020, nous avons effectué les travaux admissibles sur le 7^e Rang grâce à l'aide financière du Programme de réhabilitation du réseau routier local- Volet RIRL, l'entrepreneur des travaux Pavage Centre Sud du Québec. La surveillance des travaux a été confiée à SNC Lavalin.

Aussi en 2018, la Municipalité a procédé à une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU. Le projet des travaux d'égouts et réalisation d'ouvrage d'assainissement des eaux usées a été accepté avec PRIMEAU en 2019. La firme AVIZO EXPERTS-CONSEILS a continué les procédures pour la réalisation du projet de traitement des eaux usées. Nous avons attendu six (6) mois pour une réponse du MAMH. Nous en avons fait part à notre députée, Madame Isabelle Lecours pour qu'elle accélère le dossier. Une lettre a été reçue en date du 24 février 2021 de la part de la direction générale des infrastructures nous mentionnant que notre dossier a fait l'objet de plusieurs échanges entre le personnel technique du ministère et nos mandataires, notamment sur les termes du devis de présélection et de la responsabilité du concepteur du projet et de l'implication du fournisseur.

Nous avons fait appel à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) suite à lettre reçue du ministère, qui eux ont des ingénieurs en infrastructures pour apporter au devis les corrections nécessaires pour que celui-ci soit accepté par le ministère. Pour le moment, la réponse que nous avons reçue, nous sommes actuellement en recrutement pour un ingénieur spécialisé dans ce domaine. Nous vous reviendrons prochainement, courriel daté du 19 avril 2021. Un rappel par courriel a été fait le 26 mai 2021. À suivre.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

En 2020, la municipalité afin de réduire l'impact financier engendré par le paiement des comptes municipales et de donner un peu de répit à la population en cette période difficile, la COVID-19, la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande annonce le report des deux derniers versements de taxes, et ce sans intérêts, ni pénalités.

La municipalité a suivi la directive temporaire de mesures de l'Organisation de la santé (OMS) qui a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie de COVID-19 afin de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail ainsi que la population ayant accès à ses infrastructures. Les séances du conseil se font à huis clos depuis. Le télétravail est priorisé. La présence au bureau est acceptée seulement afin de donner certains services à la population.

Une formation de base en sécurité civile ainsi que la simulation de sécurité civile au montant de 3 000\$ est à venir à cause de la situation que nous vivons présentement la COVID-19, et les changements fréquents du gouvernement qui a pour but de promouvoir la distanciation sociale, le confinement, pas de rassemblement, etc.

Objectifs généraux 2021

Poursuivre le dossier des eaux usées-PRIMEAU

Maintenir la régularité de l'approvisionnement en eau potable

Organiser des activités pour les jeunes comme l'OTJ et autres selon les directives du gouvernement relative à la COVID-19

Bénéficier du Programme de remboursement de la taxe sur l'essence 2019-2023-TECQ

Continuer à améliorer les chemins de la municipalité

Profiter du Programme du Fonds Régions & Ruralité -FRR

Voir au bon état des sentiers pédestres ainsi que les terrains municipaux

La continuité de l'élaboration d'une politique familiale municipale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM)

La continuité de l'élaboration d'une politique dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA)

Remerciements

Je tiens à remercier les conseillers municipaux pour leur dévouement et leur implication. Un conseil municipal ne peut fonctionner que s'il se place au-dessus des préoccupations personnelles. Le conseil a travaillé en concert avec la mairesse pour le mieux-être de l'ensemble de notre population. Une petite municipalité n'a pas les ressources financières et humaines pour que les fonctionnaires municipaux prennent en charge les dossiers comme cela se fait dans les villes. Ici, le travail doit se faire par les conseillers et la directrice générale. De plus, plusieurs de ces conseillers gagnent leur vie à l'extérieur ou sont travailleurs autonomes, la tâche qui leur est demandée est colossale. Je désire

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

remercier les conseillers ainsi que la directrice générale de leur disponibilité et du travail accompli.

Jessika Lacombe, mairesse

7 juin 2021

DEMANDE D'AUTORISATION D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT AUPRÈS DE LA CPTAQ 9404-1647 QUÉBEC INC.

Attendu que le Conseil municipal de Saint-Adrien-d'Irlande a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle la société 9404-1647 Québec Inc., souhaite aliéner et lotir, en faveur de la Ferme Rodcham Inc.;

Attendu que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

En conséquence,

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le dossier de Ferme Rodcham- Société 9404-1647 Québec Inc. ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- Que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

UTILISATION D'UN FEU VERT CLIGNOTANT PAR LES POMPIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE THETFORD MINES

Considérant que depuis le 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

Considérant l'entrée en vigueur du règlement sur le feu vert clignotant par le décret 25-2021 fixant les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

Considérant que pour obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec, un des critères d'admissibilité est que l'autorité municipale responsable du

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

service de sécurité incendie, pour lequel le pompier est embauché adopte une résolution qui prévoit l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

Considérant que la Ville de Thetford Mines est l'autorité responsable du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

Considérant que le pompier autorisé à utiliser le feu vert clignotant, en cas d'appel provenant d'un service de sécurité incendie, peut l'actionner lorsqu'il se dirige vers la caserne ou le lieu d'une intervention à l'aide de son véhicule personnel;

Considérant que le feu vert clignotant permet aux autres usagers de la route de repérer le pompier et de faire preuve de courtoisie à son égard;

Considérant que le véhicule personnel muni d'un feu vert clignotant n'est toutefois pas considéré comme un véhicule d'urgence et qu'en tout temps, le pompier doit se soumettre aux règles prévues par la Code de la sécurité routière;

Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est d'avis que l'utilisation du feu vert clignotant permettra de favoriser des déplacements sécuritaires pour les pompiers vers la caserne ou sur les lieux de l'incendie lors d'un appel;

En conséquence,

D'autoriser, dans les limites de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et selon les conditions prévues au Règlement sur le feu clignotant, l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du Service de sécurité incendie de la Ville de Thetford Mines.

AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

Considérant que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

Considérant qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

Considérant qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

Considérant qu'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

Considérant qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

La Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'évènements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024

La directrice générale est autorisée à procéder, selon les règles légalement observées, à une demande d'appel d'offres public qui sera publié sur le site internet SEAO accessible aux entrepreneurs et fournisseurs ainsi que le journal Courrier Frontenac.

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

Achat d'un défibrillateur pour l'édifice municipal de la compagnie Phillips au montant approximatif de 500,00\$.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

RÉSOLU d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

APPUI BAPE

Considérant qu'en octobre 2019, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec a été mandaté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'établir l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés (RMA) au Québec et que le 24 juillet 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette recevait le rapport final du BAPE;

Considérant que parmi les nombreuses recommandations des commissaires, certaines concernent directement le milieu municipal touché par la présence d'amiante;

Considérant que les travaux actuels de réflexion visant la suite à donner suite aux recommandations des commissaires relèvent du bureau du premier ministre, M. François Legault;

Considérant que les recommandations des commissaires, en vue de l'adoption d'un nouveau cadre de valorisation des RMA par le Gouvernement du Québec, auront des impacts directs sur le développement actuel et futur de notre région;

Considérant que des discussions ont cours afin de développer ce nouveau cadre de valorisation des résidus miniers amiantés au sein de différents ministères;

Considérant que les municipalités et les MRC sont des Gouvernements de proximités;

Considérant que la MRC a la compétence du développement économique et de l'aménagement du territoire;

Considérant que la démonstration a été faite lors des audiences du BAPE que la présence de résidus amiantés peut devenir un levier de développement majeur pour la région et le Québec, si le cadre de valorisation est adapté à la réalité;

Considérant que les municipalités travaillent activement depuis plusieurs années afin d'assurer la sécurité de leurs employés travaillant en présence de matériaux contenant de l'amiante, et qu'elle souhaite le faire en collaboration avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST);

Considérant que la Ville de Thetford Mines a notamment fait de nombreuses propositions en lien avec l'amiante et la santé et sécurité au travail tenant compte de la réalité sur le terrain et du long historique de travail en présence de matériaux contenant de l'amiante;

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*

Considérant que la MRC des Appalaches, la Société de développement économique de la région de Thetford (SDERT) et les municipalités participent activement avec le milieu afin de trouver des solutions innovantes et créatives afin de favoriser le développement régional;

Considérant l'historique de la région qui doit traiter quotidiennement avec la réalité des résidus miniers amiantés;

Considérant les procédés et protocoles innovants mis en place par des organisations et des entreprises locales pour travailler avec les résidus miniers amiantés;

Considérant qu'à ce jour, ni la MRC des Appalaches, ni la SDERT, ni les municipalités et villes de la MRC des Appalaches et ni les municipalités et villes des autres MRC concernées ne participent aux réflexions actuelles;

Considérant que l'ensemble des municipalités et villes du territoire souhaitent que la région fasse partie intégrante de ces tables de discussion;

Considérant que la MRC des Appalaches souhaite participer aux réflexions de façon constructive afin de faire partie des solutions avancées;

Ce qui suit, à savoir :

Que les recommandations des commissaires dans le rapport final du BAPE soient au centre des discussions;

Que la MRC des Appalaches et la SDERT soient invitées à participer aux différentes discussions entourant la gestion des résidus miniers amiantés ayant lieu dans les différentes instances du Gouvernement du Québec;

Que la MRC des Appalaches invite les municipalités concernées à appuyer cette démarche de revendication d'une présence des instances municipales dans les discussions;

Que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande appuie cette démarche et transmette cette résolution au bureau de M. François Legault, premier ministre du Québec, ainsi qu'une copie à Mme Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac, M. François Jacques, député de Mégantic, M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud, M. Luc Provençal, député de Beauce-Nord, M. Jonathan Bolduc, préfet de la MRC de Robert-Cliche, M. Mario Groleau, maire de Tring-Jonction, M. Hughes Grimard, préfet de la MRC des Sources et maire de Val-des-Sources.

ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Considérant la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Considérant les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

Considérant le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

Considérant l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

QUE la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

TRAVAUX DE PAVAGE

Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a procédé à un appel d'offres public SEAO le 13 mai 2021 et dont l'avis a été publié le 18 mai 2021 :

Considérant que l'appel d'offres public a été publié également sur le Courrier Frontenac;

Considérant que l'appel d'offres concerne des travaux de pavage dans les chemins suivants : Rang 10, Route Rousseau, rue de l'Église, Route de la Beurrerie, et le Rang 8 ;

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres le 7 juin 2021;

Pavages Centre Sud du Québec Inc.	497 800,00\$	plus taxes
Sintra Inc.	597 000,01\$	plus taxes

En conséquence, après analyse et vérification des calculs et de l'ensemble des documents reçus, les membres de ce conseil octroient le contrat à Pavage Centre Sud du Québec Inc., au montant de 497 800,00\$ plus taxes, et cela conditionnel à la confirmation officielle de l'aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.

S	E	L	L	I	U	Q	N	O	J	H	P	F
S	A	N	G	L	I	E	R	N	N	R	A	R
M	N	B	S	I	H	T	E	A	E	O	G	E
E	S	I	E	O	I	H	N	S	N	N	C	C
R	S	C	R	E	R	E	A	I	E	C	L	R
V	N	H	E	N	O	T	R	A	H	E	I	E
U	O	E	G	E	U	R	D	F	C	S	U	I
E	L	R	U	R	T	E	U	G	U	M	E	T
L	L	R	O	F	A	I	V	I	P	E	R	E
U	I	E	F	R	A	I	S	I	E	R	U	S
O	P	I	S	E	T	T	E	U	O	H	C	I
C	A	L	G	S	E	B	O	L	I	P	E	O
E	P	E	U	G	H	E	R	I	S	S	O	N

- | | | |
|------------|--------|-------|
| JONQUILLES | RENARD | BICHE |
| COULEUVRE | FAISAN | HETRE |
| NOISETIER | RONCES | FRENE |
| PAPILLONS | GUEPE | CERF |
| CHOUETTES | ORTIE | FAON |
| HERISSON | HIBOU | GEAI |
| ECUREUIL | CHENE | |
| EPILOBES | | |
| FRAISIER | | |
| SANGLIER | | |
| FOUGERES | | |
| LIERRE | | |
| VIPERE | | |
| MUGUET | | |



Prendre note qu'il n'y aura aucune publication du bulletin pour les mois de juillet – août 2021

Bonnes vacances!

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Complète la grille en remplissant les cases vides avec les chiffres de 1 à 9,
de manière à ce qu'un chiffre ne se répète jamais dans une même ligne,
colonne ou carré

2			6		1			5
1		9		7		8		4
			8		9			
	2	6				7	3	
7								6
	5	8				9	1	
			2		8			
8		2		6		1		9
6			3		5			7

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 15h à 18h 30

Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca



PARTEZ LA CONSCIENCE TRANQUILLE

EN LAISSANT VOS ANIMAUX DE
COMPAGNIE ENTRE BONNES MAINS



CONTACTER JENNIFER PONT
AU 581-399-4495



Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca